

## LES PROGRAMMES CULTURELS

# 3 Les Verts

**Le projet des Verts s'inscrit dans un souci de rééquilibrer la place de la culture entre secteur public et économie de marché. Il entend lancer des «États généraux du financement de la création et de l'emploi culturel», mutualiser les équipements publics à vocation culturelle et inciter le mécénat citoyen.**

### Intermittence

«Nous législateurs, représentants du peuple, ne pouvons pas accepter que des lobbies d'État, industriels ou financiers fassent la loi à notre place. Nous sommes là pour fixer un cadre que les intermittents attendent depuis maintenant trois ans», déclarait Noël Mamère le 12 octobre dernier devant l'hémicycle. Le projet d'états généraux du financement de la création et de l'emploi culturel rassemblant l'ensemble des partenaires permettrait de «sortir par le haut de la crise sans pénaliser les acteurs actuels».

### La diversité culturelle

Le parti écologiste s'engage à «inscrire dans toutes les chartes et les contrats des institutions culturelles subventionnées une clause demandant la prise en compte de la diversité culturelle, de manière à garantir à tous la variété des œuvres et des cultures, et à chacun le respect et le soutien à ses pratiques culturelles».

### Une animation locale

«Impulser la création de conseils artistiques et culturels sur le modèle des conseils de quartier, en associant des représentants d'usagers, d'associations et de professionnels de la culture.»

### Les outils de service public

«La régionalisation ou la décentralisation de ces services, leur mise en réseau, leur localisation équilibrée sur tout le territoire, le renforcement et le maintien des services publics de proximité dans les banlieues urbaines sous-équipées et dans les zones rurales doivent faire partie de nos priorités», dit Yann Wehring. Le projet de mutualisation du secteur public s'inscrit dans cette logique de développement local et durable. En pratique, il s'agit de «garantir des moyens financiers au service du secteur de l'économie sociale dans le domaine culturel.»

### La participation citoyenne

«Financer volontairement la culture par la mise en place d'un micromécénat citoyen, au travers de dons à des associations ou structures à but non lucratif.»

### L'action culturelle au centre de la politique de la ville

«Relancer les aides aux associations d'éducation populaire et aux collectifs d'artistes engagés dans la formation et intégrer le travail de transmission dans les statuts professionnels des artistes tout en développant les équipements collectifs qui, en complément des lieux de diffusions, seront

destinés à l'exercice et au développement de tous les types de pratiques artistiques.»

### Garantir un budget adéquat

Garantir «1% du budget de l'État à périmètre constant comme étant un plancher minimum, et réserver au sein de ce budget une part significative pour le soutien à la création contemporaine et à l'emploi culturel.» Passer de 7 à 70 centimes par an et par citoyen de l'Union européenne, selon la proposition de la Fondation européenne de la culture et du Forum européen des arts et du patrimoine.

### Élargir le socle de connaissance

«Élargir les socles communs de connaissance et les programmes de l'Éducation nationale à l'éducation artistique», en faisant la promotion de la culture scientifique et technique.

### Le droit d'auteur

Selon Les Verts, il vaut mieux protéger la rémunération des ayants droit, garantir une redevance pour copie privée et inclure ce débat sur la licence globale dans une politique plus générale liée à la culture.

**SOURCES** : [www.lesverts.fr](http://www.lesverts.fr)

# 4 La LCR

### Augmentation du budget

Contre le recours au mécénat privé et au sponsoring, la LCR propose de «porter le budget de la culture à non seulement 1% du PIB dans un premier temps, mais très rapidement à 2% minimum.» Considérant que «l'État précarise les artistes, et se désengage en reportant le coût de la culture sur les collectivités locales», ce parti souhaite constituer «un véritable service public de la culture avec une augmentation conséquente du budget et la gestion des outils culturels par des collectifs associant professionnels et usagers».

### Le statut des travailleurs

Selon la LCR, la lutte des intermittents, «a su poser la question de la continuité de l'emploi et du revenu malgré les discontinuités de l'activité professionnelle». La LCR propose le retrait du protocole d'assurance chômage et le retour à une annualisation de l'intermittence (507 heures sur 12 mois ouvrant droit à 12 mois d'indemnisation à taux plein, avec suppression du délai de

**Le parti d'Olivier Besancenot entend «repandre la question culturelle là où Malraux l'a laissée» : garantir une gratuité de la culture, une hausse du budget alloué aux politiques publiques, œuvrer à la démocratisation et au respect de la diversité culturelle...**

carence). Elle veut instaurer un plancher d'indemnisation, sur le modèle du SMIC, porté à 1 500 euros net par mois.

### Défendre la diversité culturelle et la liberté d'expression

La LCR porte son attention aux réseaux alternatifs de diffusion (friches artistiques, médias associatifs...) pour offrir une plus grande diversité et permettre à toutes les formes artistiques de trouver leur public. La protection des secteurs les plus fragiles économiquement passe par des fonds de soutien (court-métrage, vidéoart, expérimental, etc.) issus de l'État et des collectivités.

### Un mot d'ordre : la gratuité

À la LCR, on entend garantir l'accès à la formation et à la pratique artistique par la revalorisation des enseignements artistiques et l'égalité de moyens entre les établissements, conservatoires, musées, médiathèques, cours municipaux, ateliers d'écriture gratuits ; la multiplication des lieux d'accueil (salles de répétition, lieux d'exposition,

etc.) ; par l'embauche de personnels formés et professionnels, la prise en compte des heures d'enseignement pour les intermittents ; la gratuité des musées ; l'inscription dans le contrat d'objectifs des chaînes de service public d'obligation pédagogique autour de la culture, sous toutes ses formes.

### Pour un nouveau paysage audiovisuel

«Service public de la culture ne signifie pas culture d'État. La gestion des outils culturels doit être assurée par des collectifs associant professionnels et usagers». En d'autres termes, la LCR s'engage à bannir la publicité des chaînes et des radios publiques, augmenter le financement de l'audiovisuel et intégrer la redevance télévisuelle à l'impôt progressif sur le revenu, que le parti estime plus juste.

**SOURCES** : [www.besancenot2007.org](http://www.besancenot2007.org)  
[www.lcr-rouge.org](http://www.lcr-rouge.org)  
<http://artistikrezo.over-blog.com>

**Dans le prochain numéro :  
L'UDF, Lutte ouvrière**